



## REVISION SCoT DU BLAISOIS REUNION THEMATIQUE du 13/12/2012

**Rédacteur du compte rendu :** *Flavie BASTILLE, chargée de mission SCoT*  
*02 54 56 51 73 – siab-fbastille@orange.fr*

**Date de réunion :** 13/12/2012

**Lieu de réunion :** Agglopolys

### **Liste des personnes présentes :**

AULNEAU Benoit – SAFER du Centre  
BAUDU Stéphane – Président du SIAB  
BEAUDON Julien – Agent de développement au Pays des Châteaux  
BIZIEUX Adèle – Conseillère Développement territorial à la Chambre d'Agriculture 41  
BOIRON Jean-Paul – Élu Chambre d'Agriculture 41  
CHAUVEAU Louis – Mairie de Cormeray  
CHEVALLIER-DROUET Nicole – Maire de Montlivault  
CLEMENT Gilles – Maire de Mont-Près-Chambord  
CONTOUR Michel – Maire de Cellettes  
DOYEN Bernard – Mairie de Montlivault  
DUVERDIER Emeric – Conservatoire d'espaces naturels de Loir-et-Cher  
FENATEU Nina – Paysagiste CAUE 41  
FOULON Paul-Louis – Maire d'Averdon  
FROMET Michel – Vice-Président d'Agglopolys  
GUELLIER Jean-Yves – Maire de Molineuf  
JACAUD Jennilaure – Urbaniste conseil CAUE 41  
MAITRE André – Maire de Fossé  
MESAGER Bernard-Yves – Mairie de Vineuil  
MILHOMME Philippe – DDT 41  
MINOIS Jean-Philippe – Maire de Chouzy-sur-Cisse  
MONTEIRO Catherine – Adjointe à Vineuil  
OGEREAU Pascale – Mairie de Saint Gervais-la-Forêt  
PLAIRE Amandine – Conseillère Développement territorial à la Chambre d'Agriculture 41  
SARRADIN Jean-Pierre – Adjoint à Vineuil  
SLOVAK Jean-Louis – Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse  
THUAULT Maryline – ADIL 41  
TONDEREAU Alain – Maire d'Herbault  
TRUFFER Julie – Responsable du SIAB

**Objet de la réunion :** Réunion thématique de présentation du diagnostic du SCoT  
Paysages et gestion des milieux naturels

**Déroulé de la réunion :**

Introduction de Stéphane BAUDU : le SIAB a décidé d'engager la révision de son SCoT afin d'intégrer les nouvelles orientations de la loi portant Engagement National pour l'Environnement. Les élus ont souhaité que la révision du SCoT soit l'occasion d'élaborer un document plus précis, plus sectorisé, plus proche de la diversité de notre territoire.

**Principales remarques :**

- M. CONTOUR indique que sur la question de la possibilité de concilier une activité agricole avec l'enjeu d'entretien des milieux, la réponse n'est pas si simple. Il est possible de le faire sur certains secteurs et pas sur d'autres.
- M. FROMET précise que cela soulève la question du type d'agriculture et l'utilisation de produits phytosanitaires. Aujourd'hui la majorité des agriculteurs font des efforts et travaillent pour une agriculture raisonnée, mais cela consomme forcément des produits chimiques.
- M. BOIRON précise que la biodiversité est aussi essentielle pour l'activité agricole.
- M. SLOVAK souligne que la mise en place de Mesures Agri-Environnementales (MAE) entraîne une nette diminution des pollutions phytosanitaires dans les milieux naturels.\*
- Mlle PLAIRE Précise que les MAE sont des dispositifs européens de contractualisation avec les exploitants pour la modification des pratiques, en contre partie d'une aide financière.
- M. CLEMENT souligne que dans le contexte de la Sologne, les espaces agricoles plus restreints qui se boisent favorisent aussi la biodiversité. Quand l'agriculture disparaît c'est une autre forme de biodiversité qui se substitue.
- M. DUVERDIER indique concernant la question de retrait des produits phytosanitaires dangereux que seuls les plus dangereux sont retirés du marché, mais que la démarche est longue et souvent a posteriori.
- M. BOIRON précise que les bandes enherbées autour des parcelles cultivées sont une obligation réglementaire. Également, la question de la rentabilité de l'activité agricole est un point important à intégrer dans la réflexion pour l'entretien des milieux naturels pour l'agriculture.
  
- M. BAUDU aborde ensuite la deuxième question concernant la préservation du réseau écologique, notamment par le renoncement à certains projets. Il soulève ensuite la question de l'évaluation de la qualité des projets par rapport aux études d'impact une fois le projet réalisé.
- M. CONTOUR précise qu'il ne faut pas prendre en compte uniquement la biodiversité dans les mesures compensatoires.
- M. MARY précise qu'il s'agit en effet de trouver le moins mauvais compromis.
- M. BAUDU insiste sur le fait qu'il faut transformer des contraintes en richesse et ainsi intégrer ces aspects qualitatifs dans les projets.
- M. MESSENGER précise que les projets peuvent ne pas être forcément arrêtés, mais déplacés ou adaptés.
- M. CONTOUR cite le cas de la déviation de Cellettes projet pour lequel il est prévu de restituer 50 hectares de forêts en compensation.

---

\* Il s'agit notamment de bandes enherbées, zones tampons, en bordure de champs ou de rivière et qui permettent une meilleure rétention des produits phytosanitaires, évitant ainsi leur diffusion dans les nappes.

- M. CLEMENT indique sur la partie paysage, que la fermeture de ces derniers aux abords des rivières est un phénomène commencé depuis plus de 50 ans, causé par l'abandon de la polyculture. Cette dynamique joue sur la qualité de l'eau, notamment par le dépôt de matière organique. Par ailleurs, les rivières devraient être considérées comme un patrimoine historique.
- M. SLOVAK précise que la loi sur l'eau ignore l'aspect patrimonial et historique des rivières. Tous les ouvrages se trouvant sur des cours d'eau doivent être démolis. Cela concerne une vingtaine de moulins d'ici 2020. Pourtant des solutions techniques ont été apportées pour éviter la destruction de ce patrimoine, mais celles-ci ne sont pas forcément privilégiées par les services de l'État.
- M. BAUDU souligne qu'il n'y a pas que la Loire à mettre en valeur sur le territoire et surtout qu'il existe d'autres réalités sur les cours d'eau secondaires.
- M. MAITRE précise que les bords de la Cisse sont pour la majorité privés et donc qu'il est très difficile d'intervenir.
- M. SLOVAK suggère que pour les zones d'activités, il faudrait travailler sur l'infiltration des bassins de récupération des eaux. Il souligne que les PLU prennent en charge ces nouvelles problématiques.
- M. BAUDU précise que les choses sont actuellement en train de changer, certaines demandent beaucoup d'efforts et complexifie l'approche du projet. Il doit y avoir des compromis de fait afin que chaque domaine trouve sa place de développement.
- M. FROMET souligne l'enjeu du financement à y associer. Est-on aujourd'hui en capacité de mobiliser ces financements pour répondre à ces enjeux ?
- Sur la question des déchets, M. MARY indique que la gestion des flux doit se faire à l'échelle départementale afin de rationaliser les échanges. Agglopolys a également la volonté d'augmenter le maillage des points d'apports volontaires pour diminuer les volumes d'ordures ménagères collectés.
- M. MARY précise qu'il serait important de plus développer le PDU (Plan de Déplacement Urbain).
- Il est porté à connaissance de l'assemblée un projet de panneaux photovoltaïques au sol à Orchaie sur l'ancien site d'enfouissement.

### **Les prochaines étapes :**

Réunions thématiques de présentation du diagnostic les jeudis de décembre de 18h à 20h dans les locaux d'Agglopolys (salle de réunion du rez-de-chaussée) :

- 20/12 : Développement économique et commercial – Présentation réalisée par PIVADIS

Lancement de la phase Projet d'Aménagement et de Développement Durable en janvier 2013